

# #2 Les marchés publics & Les déchets



Reconnue pour la beauté de ses paysages, la bonne qualité de ses eaux et la diversité de sa faune et de sa flore, la lagune de La Palme est déclarée site d'intérêt européen (NATURA 2000) et zone humide d'importance internationale (RAMSAR).

Cet espace, *situé au cœur du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée*, accueille une grande diversité de milieux naturels et d'oiseaux, en migration, pour leur reproduction ou en hivernage.

Malheureusement, le pourtour de l'étang et toute la zone en lien direct avec cet espace lagunaire remarquable subissent une très forte concentration de dépôts sauvages de déchets, avec encore plus d'une vingtaine de sites dégradés encore recensés en 2012 (inventaire PNR).

Au-delà de leur impact paysager important, les dépôts sauvages de déchets sont des sources de comblement de l'étang (déchets inertes, gravats, etc.) et de pollution de l'eau des cours d'eau et de la lagune (peintures, solvant, huiles de vidange, etc.). Ces impacts sont parfois irrémédiables ou persistants sur de très nombreuses années.



## PROTÉGEONS ENSEMBLE L'ÉTANG DE LA PALME EN FAVORISANT LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.



**Vous avez l'obligation et la responsabilité, en tant qu'élu, du suivi des déchets générés sur vos chantiers. Leurs circuits d'élimination sont clairement identifiés pour mieux protéger l'environnement.**

### 1. Marché de maîtrise d'œuvre

Le maître d'ouvrage peut insérer dans son marché de maîtrise d'œuvre le fait que le maître d'œuvre devra veiller à :

#### Maîtriser les déchets par le choix :

- Des techniques propres limitant au maximum les quantités de déchets qui seront produites
- De produits et de matériaux non polluants, recyclables ou valorisables
- D'une organisation de collecte sélective adaptée aux filières locales de valorisation

#### Rédiger les pièces du DCE en vue de limiter :

- Les nuisances causées aux riverains du chantier
- Les risques pour la santé des ouvriers du chantier
- Les pollutions de proximité lors du chantier
- La quantité de déchets mis en décharge

### 2. Rappel concernant les critères de sélection de l'entreprise pour retenir le mieux disant

Le choix de l'attribution du marché repose sur 2 principes fondamentaux : le respect de la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité des entreprises face à la commande publique :

- Quels que soient leur taille et leur statut, les entreprises peuvent accéder librement aux marchés publics sous réserve qu'elles soient en règle avec les impôts, les régimes de cotisation sociale & les règles du code du travail
- A toutes les étapes de la procédure, elles doivent bénéficier des mêmes informations et des mêmes règles de compétition,
- Quels que soient le montant et le type de marché, l'appel à concurrence doit permettre à l'administration de choisir l'offre la plus avantageuse.

## 2.a Lutter contre les prix anormalement bas

Dans le cadre de la réforme du code des marchés publics (article 55 du code des marchés publics), si une offre paraît anormalement basse au maître d'ouvrage, il peut la rejeter par décision motivée.

## 2.b Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le maître d'ouvrage se fonde sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés, le coût global d'utilisation, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison, le délai de livraison ou d'exécution.



## 3. Mise en avant du critère environnemental

- S'assurer que le traitement des déchets est un poste à part entière dans les documents du marché (CCTP, DPGF). Il doit être décrit et chiffré.
- Mise en avant, dans la notice technique, d'un volet concernant l'environnement et le traitement des déchets avec des critères de sélection bien spécifiques. Ce volet devra être utilisé dans la notation des entreprises. Exemples : réduction à la source, tri sur place, maintien de la propreté du chantier, filières de traitement, formation du personnel)
- S'intéresser au suivi et à la parfaite exécution des engagements pris en phase en négociation (bordereau de suivi, visite sur chantier, contrôle du nombre de bennes, propreté du chantier, etc.).



## RAPPEL :

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS A UN COÛT QU'IL VOUS FAUT PRENDRE EN COMPTE DANS LA COMMANDE DES TRAVAUX.

EN CAS DE NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS, VOUS ENCOUREZ DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À 75 000 € D'AMENDE ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT (ART L 541-46 ALINÉA 4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).

Si vous commandez ou réalisez des travaux en tant que particulier ou décideur professionnel, public ou privé, sachez qu'il est interdit :

- De brûler des déchets (même le bois) ;
- D'abandonner ou d'enfouir tout déchet (y compris les gravats) dans des zones non contrôlées ;
- De laisser des déchets dangereux (pots de peinture par exemple) dans les espaces naturels ;
- De déverser les déchets dangereux liquides dans les réseaux (eaux usées, pluviales) et dans les espaces naturels

## Rappel pour les collectivités

Des exemples d'articles/paragraphes peuvent vous être proposés pour la rédaction de vos marchés. La liste des exutoires les plus proches de votre territoire sont disponibles sur [www.dechetsbtp11.fr](http://www.dechetsbtp11.fr).